

## Concours de dessin « À l'hôpital »



Tu as de 6 à 15 ans et tu aimes dessiner... Alors, présente-nous ton hôpital de rêve sur le dos du formulaire de participation ci-joint !

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

#### **Projet : concours, exposition et vernissage avec dédicaces**

À l'occasion du 10<sup>ème</sup> anniversaire du partenariat entre Boule à Zéro et l'Hôpital du Valais un concours de dessin sur le thème de l'enfant et l'hôpital est organisé. Le délai de remise des dessins **est fixé au 8 octobre 2025**. Une sélection des meilleurs dessins sera exposée dans le hall d'entrée de l'hôpital de Sion du 3 au 14 novembre 2025.

**Le 5 novembre 2025 dès 14h, un vernissage exceptionnel** viendra couronner cette exposition. À cette occasion, **Serge Ernst et Zidrou, le dessinateur et le scénariste de Boule à Zéro, rencontreront le public pour une séance de dédicaces et la remise des prix**, dont leur coup de cœur.

#### **Thème**

Les participantes et participants sont invité·e·s à mettre en images leur hôpital idéal. Souhaits, désirs, rêves, mais aussi peurs et souvenirs difficiles peuvent se cristalliser sur la feuille de dessin.

#### **Participant·e·s**

Le concours est ouvert à tous les jeunes âgé·e·s de 6 à 15 ans.

#### **Mode de participation**

Les participantes et participants composeront leur esquisse/dessin au dos du formulaire ci-dessous. Pour chaque dessin, le·la participant·e indiquera nom, prénom, année de naissance, adresse complète et adresse électronique, dans la case prévue à cet effet. La participation au concours est gratuite. Un seul dessin par candidat·e est accepté. Le choix du style est libre (noir et blanc, couleur...).

#### **Remise des dessins**

Les dessins devront être envoyés à l'adresse postale suivante :

Hôpital du Valais  
Direction générale  
Communication

*ou / oder*

Spital Wallis  
Generaldirektion  
Kommunikation

⇒

Av. du Grand-Champsec 86  
Case postale 696  
1951 Sion

## **Délais**

Les dessins doivent être remis **au plus tard le 8 octobre 2025**. La date du timbre postal fait foi. Seuls les dessins envoyés à l'adresse postale ci-dessus avant le 8 octobre 2025 seront évalués par un jury.

## **Exclusions**

Les responsables du concours se réservent le droit d'exclure les dessins à caractère discriminant ou dont la nature est réprimée par les lois en vigueur. Les participantes et participants touché·e·s par une exclusion ne pourront pas contester la décision des organisateurs.

## **Droits d'auteur**

Les participantes et participants garantissent être les seul·e·s auteur·trice·s des dessins déposés. Ces derniers restent leur propriété. Ceux-ci acceptent que leur dessin puisse être utilisé de manière gratuite et dans un but non commercial par les organisateurs dans le cadre de la communication du concours de dessin ainsi que lors d'une éventuelle exposition dans les services de pédiatrie de l'Hôpital du Valais.

## **Retour des dessins**

Pour des raisons d'organisation, les dessins ne pourront pas être rendus à leurs auteur·trice·s.

## **Jury**

Un jury dont la composition sera communiquée ultérieurement déterminera les dessins primés par catégorie d'âge. Les 30 dessins nominés seront exposés dans le hall d'entrée de l'hôpital de Sion du 3 au 14 novembre 2025.

## **Résultats**

Le palmarès du concours sera annoncé officiellement le **3 novembre 2025** sur le site internet et les réseaux sociaux de l'Hôpital du Valais ([www.hopitalduvalais.ch](http://www.hopitalduvalais.ch)). Seuls les lauréat·e·s seront avisé·e·s personnellement des résultats par courrier.

## **Prix**

Différents prix, dont une journée à Europa-Park pour 2 personnes récompensera les autrices et auteurs des trois meilleurs dessins sélectionnés par le jury dans chaque catégorie :

Catégorie 1 (6-8 ans)                      Catégorie 2 (9-11 ans)                      Catégorie 3 (12-15 ans)

Les lauréat·e·s recevront leurs prix le 5 novembre lors du vernissage de l'exposition à l'hôpital de Sion. Les absent·e·s les recevront par courrier postal.

## **Responsabilités**

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si, pour cause de force majeure, ce concours devait être modifié, reporté ou annulé. Ils déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de dommages causés aux dessins.

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrentes et concurrents.